

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

Date : 5/11/19      Lieu : Ecole Élémentaire Robert Delavaux      Durée : 2h

Personnes présentes : Enseignants : Bénédicte Thomas, Aude Girerd, Véronique Masson, Françoise Pellet, Florence Corgini, Nassima Rouabah, Karine Prud'homme, Anne-Françoise Caré ; Maire : Yves Guyen ; 1ère adjointe : Brigitte Andreosso ; Représentants de parents d'élèves : Julien Barberot, Céline Barras, Doriane Boiteux, Laura Bouzourène,, Nathalie Mélières, Marie Stantina, Cécile Laurence; Vice-Présidente de Coup de Pouce : Aude Voisin ; UFCV : Lucile Canas, Youcef Zougai.

Absentes, excusées :Audrey Schmitt, Blandine Turki, Sylvie Bérodiier, Aurélien Loye, Marianne Beaupain

Absentes également : Nadège Najib, Charlotte Schneiter.

- Élections de parents d'élèves : Elles ont eu lieu le 11 octobre 2019. Une liste se présentait avec 7 titulaires et 3 suppléants. Sur 245 électeurs inscrits, il y a eu 130 votants exclusivement par correspondance, dont 101 suffrages exprimés et 29 bulletins nuls, soit un taux de participation de 53,06 % (45,45 % l'année dernière). Participation en hausse. Nous remercions les parents délégués qui ont aidé à la mise sous enveloppe et au dépouillement. Les coordonnées des parents élus seront mises en ligne sur le site de l'école et affichées devant l'école. Elles seront transmises à la municipalité.

### 1/ Équipe pédagogique, Réseau d'aide et effectifs

Nous accueillons dans l'équipe : Karine Prud'homme (CE2/CM1), Nassima Rouabah (CM2 le lundi, CE1/CE2 le mardi et un mercredi sur 2). Bénédicte Thomas remplace Audrey Schmitt en arrêt.

Les effectifs de l'année 2019-2020 sont les suivants : 7 classes, 155 (bientôt 156) élèves contre 159 élèves l'année dernière. On note cependant une prévision d'effectifs en hausse pour l'an prochain.

CP →	Audrey Schmitt (Bénédicte Thomas)/ Blandine Turki	24
CP/CE1→	Florence Corgini	10+8=18 (+1 CP en décembre)
CE1/CE2→	Françoise Pellet / Nassima Rouabah	15+6=21
CE2→	Aude Girerd	25
CE2/CM1→	Karine Prud'homme	8+13=21
CM1/CM2→	Véronique Masson	15+6=21
CM2→	A.F. Caré / Nassima Rouabah	25
TOTAL		155 (156 en décembre)

- *Présentation du RASED* : Le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Il est régi par l'inspecteur de l'Éducation Nationale de notre circonscription. Il est représenté par Sylvie Bérodiier, professeur des écoles, enseignante spécialisée E à dominante pédagogique, et Christine Simonin, psychologue scolaire. Nous pouvons faire appel à elles en plus des aides que nous apportons à nos élèves, en maths et français. Elles peuvent intervenir ponctuellement dans l'école sur le temps scolaire, ainsi que dans d'autres écoles du secteur Camus. Les bureaux du réseau d'aides sont basés à l'École Élémentaire Saint-Claude à Besançon. La psychologue scolaire, Christine Simonin, rencontre les enfants à la demande des familles ou des maîtres, dans le respect de la discrétion (03.81.53.76.36).
- *Actions du RASED* : Mme Bérodiier vient de reprendre le travail. Elle n'a donc pu prendre en charge aucun groupe d'élèves depuis le début de l'année scolaire. Les actions du RASED reprendront en novembre et concerneront les classes de cycle 2 (CP-CE1-CE2).

### 2/ Attributions du Conseil d'Ecole

Le Conseil est constitué pour un an et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Sur proposition de la Directrice, il vote le règlement intérieur de l'école, donne tous avis et présente toutes suggestions

sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, adopte le projet d'école... Il est consulté sur les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants, l'hygiène scolaire. Le détail complet des compétences du Conseil d'école est tenu à la disposition des parents qui en feraient la demande auprès de la directrice. Il a été préalablement envoyé par mail aux membres du Conseil d'École.

### 3/ Règlement intérieur

Une charte de la laïcité est intégrée au règlement intérieur et doit être signée par les familles. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### 4/ P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur (accident d'origine naturelle ou technologique, attentat-intrusion) de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités.

Il existe donc deux documents : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « attentat-intrusion ». Les PPMS sont actualisés tous les ans et transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Cette année, un exercice académique « attentat-intrusion » est prévu dans la semaine du 4 au 8 novembre. Les familles en ont été informées. Lors du déclenchement par les enseignants, une information est envoyée aux services du Rectorat et à la gendarmerie. La mairie demande d'être avertie lors de l'alerte.

Des verrous ont été installés sur toutes les portes intérieures des classes. Des barres anti panique vont être posées, notamment sur la porte de la salle des maîtres. Des voyants lumineux annonçant une alerte ont été installés dans les classes. Mr Guyen précise que le système va passer en filaire. Les travaux se feront prochainement. Il annonce qu'un buzzer (sonnerie brève pour attirer l'attention des enseignants) va également être placé dans chaque classe.

Les familles seront bientôt destinataires de consignes concernant l'alerte « Risques Majeurs ».

Les membres du conseil d'école consultent et signent ces PPMS.

### 5/ Activités pédagogiques

→ **Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918** : les enfants qui le souhaitent peuvent venir chanter la Marseillaise au monument aux morts, lors de la cérémonie de commémoration. Celle-ci a lieu à 11h.

→ **Spectacle « Optraken »** : le lundi 18 novembre, les élèves des classes de CM1-CM2 et de CM2 participeront au spectacle « Optraken » au théâtre de l'Espace. Il s'agit d'un spectacle de cirque et d'acrobaties montrant les interactions entre les mouvements du corps et les émotions.

→ **Piscine** : Séances à la piscine Mallarmé

- le mardi de 9h40 à 10h25, du 26/11 au 28/01, pour la classe de CP (Audrey Schmitt /Bénédicte Thomas)

- le vendredi de 14h20 à 15h05 du 7/02 au 3/04, pour les classes de CP/CE1 (F. Corgini ) et de CE1/CE2 (F. Pellet.)

Notre priorité s'est basée sur ces classes pour plusieurs raisons : la DSDEN impose les niveaux de CP, CE1 et CM1 pour le choix de la natation ; la disparition des lignes budgétaires municipales piscine-patinoire (impossible de faire participer tous les CP CE1 CM1) ; l'obligation de gratuité de ces activités ; le partage du budget transport avec la maternelle.

→ **Patinoire** : aucune classe ne part à la patinoire cette année (priorisations budgétaires).

M. Guyen précise que cette année est une année « blanche » en terme de budget. Le décalage entre l'attribution du budget municipal (voté en mars) sur une année civile, le fonctionnement de l'école sur une année scolaire, et le retard des factures envoyées notamment par la municipalité de Besançon (piscine et patinoire) explique ce rééquilibrage.

→ **École et Cinéma** : 3 séances de cinéma pour chaque classe

Les séances ont lieu sur le temps scolaire ; début de toutes les séances : 9h30

- mardi 19/11 : « L'homme qui plantait des arbres » pour les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 ;

- jeudi 23/01 : « Jiburo » pour les classes de CE2, CM2 ;

- jeudi 13/02 : « Cadet d'eau douce » pour toutes les classes ;

- jeudi 26/03 : « Ma vie de courgette » pour les classes de CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ;

- jeudi 09/04 : « Shaun le mouton » pour les classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 ;

- mardi 16/06 : « Aniki bobo » pour les classes de CM1/CM2 et CM2.

→ **Chorale** : un projet de chorale dirigée par Blandine Turki est reconduit dans le cadre de « La Citadelle chante » ; Thème de cette année : « le doux Doubs. ».

→ **Rencontres sportives interclasses** : Une course longue a déjà eu lieu, à l'arboretum, avant les vacances de la Toussaint. Deux autres rencontres seront programmées : randonnée, et athlétisme (6 épreuves) au mois de juin.

→ **Classe transplantée** : La classe de CM1/CM2 de Madame Masson partira du 12 au 15 mai pour une classe transplantée en Alsace, sur le thème du Moyen Âge. Les participants seront logés à Munster.

Les visites prévues : le Haut Koenigsbourg, la volerie des aigles, le centre ancien de Strasbourg.

Les élèves assisteront à une représentation équestre et à des animations sur les armures et les armes, animées par l'association « Guerre et chevalerie. » Les ateliers prévus : atelier vitrail et atelier frappe de monnaie. Les élèves participeront également à une veillée et à un banquet médiéval.

→ **Formation aux gestes de premiers secours**

Une intervention menée par la Protection Civile sur les gestes qui sauvent aura lieu en janvier : elle concernera les élèves du cycle 3, CM1 et CM2. Elle aura lieu le 14 janvier (matin) pour les élèves de CM2 et le jeudi 16 janvier (matin) pour les élèves de CM1, réunis à cette occasion. Cette intervention est financée par la commune.

→ **Visite au musée des Beaux-Arts de Besançon** : Le lundi 9 décembre au matin, la classe de CE2 de Madame Girerd participera à une visite du musée et à un atelier hiéroglyphes.

Les déplacements en bus pour les activités pédagogiques précitées sont pris en charge par la commune.

### 6/ Comptes de l'école

L'école fonctionne grâce aux subventions municipales (sur l'année civile) et grâce à la coopérative scolaire affiliée à l'O.C.C.E. (Office Central de Coopération à l'École), sur l'année scolaire. Le solde de la coopérative scolaire se monte à 7 856,52 euros, qui sont répartis par élève entre les sept classes, après règlement des cotisations OCCE. La somme importante correspond à une subvention du conseil Départemental pour les ENS (règlement de la facture de la LPO à effectuer).

Le budget pris en charge par la municipalité se divise ainsi : 34 euros par élève pour le fonctionnement (fournitures, papier, entrées piscine, patinoire...) soit 5 474 €, 2 000 € pour les manuels lors des années de changement de programmes, 4 500 € pour les transports. En investissement, 14 384,05 € ont été alloués (tableau triptyque et raccordement + matériels informatiques et VPI + volets roulants et stores pour les 2 classes à l'étage). Une subvention classe transplantée de 1 000 € a été donnée.

Pour l'année prochaine, il faudra continuer à prioriser le financement d'une activité, sûrement la natation. L'association Coup de Pouce propose de financer ce dont l'école aurait besoin. Il faut y réfléchir et vérifier ce qui peut se faire légalement.

### 7/ Divers (Périscolaire, Association Coup de Pouce...)

M. Guyen explique que des bandes jaunes ont été tracées dans la rue de la Carrière, le long de l'école. Ces bandes marquent l'interdiction de stationner. Tous les véhicules en stationnement seront verbalisés.

**Périscolaire** : Lucile Canas, la directrice nouvellement nommée redéfinit les objectifs pédagogiques : développer l'autonomie de l'enfant ; renforcer le respect et la solidarité, respecter le rythme de l'enfant.

→ Fonctionnement du Périscolaire :

La garderie du matin accueille 20 enfants. La cantine accueille 80 enfants. La garderie du soir accueille 40 à 50 enfants.

Cantine : L'équipe de midi se partage deux services ; il y a trois animateurs par service : au 1<sup>er</sup> service : Thomas, Marine et Marion ; au 2<sup>ème</sup> service : Johanna, Manuella et Valentin (service civique).

Les animateurs supplémentaires pour le temps de midi : Fanny, Fabienne et Aurélia (service civique). Deux autres animateurs vont également être recrutés.

Le fournisseur de cantine a changé ; il travaille en majorité les produits bios et locaux. La cantine fonctionne sur le thème de la magie. Les élèves peuvent gagner des points magiques ou en perdre, un contrat qu'apprécient les élèves et qui aide au suivi du comportement.

Lundi et vendredi, les effectifs sont moins importants le soir. De nouvelles activités sont proposées sous forme de clubs volontaires : origami, peinture sur verre, ou temps libre.

→ NAP : Effectif de 115 enfants environ. Les activités au cycle 2 (CP et CE) : Club petits sorciers - potions et magie / Activités lutins de Noël : bricolage et décorations de Noël / Atelier cuisine / Atelier « en scène » (théâtre...) Un retour est fait sur le manque d'activités sportives. L'UFCV prend note. Les activités au cycle 3 (CM) : acrosport / activité « Noël de papier »

L'UFCV reconduit l'invitation de chaque enseignant à venir déjeuner à la cantine avec les élèves. Mme Girerd s'y est déjà rendue.

Le vendredi 18 novembre, l'UFCV invite les parents à un goûter dans les locaux du périscolaire, de 16h45 à 18 heures. Tous pourront se présenter et échanger.

Il est à noter qu'une pétition signée par 30 familles est évoquée. Personne n'est venu demander de renseignements ou d'explications à l'équipe de l'UFCV ou à sa directrice Lucile Canas. L'UFCV est délégataire. On peut donc également s'adresser à la mairie : Monsieur le maire n'a reçu aucun parent à ce sujet.

« **Coup de pouce** » : Mme Voisin présente le nouveau bureau de l'association : présidente : Madame Kolmayer, vice-présidente: Madame Voisin.

L'association a lancé une campagne d'adhésion et dispose d'une équipe de 10 à 15 personnes.

Des actions sont prévues : A Noël : une vente de torchons de Noël (avec dessins des élèves de chaque classe) / une vente de sapins ; le goûter de Noël offert aux classes de l'école par l'association aura lieu le 20 décembre ; la fête de Noël est prévue le 21 décembre. Un spectacle (tours de magie et chorale) sera présenté. / A la rentrée aura lieu une vente de galettes. / Au printemps, une vente de fleurs est prévue. / En fin d'année, des photos de classe et des photos individuelles seront mises en vente. / Une fête de fin d'année aura lieu en juin.

L'association « Coup de pouce » étudiera toute demande des enseignants pour le financement d'une activité/sortie pédagogique. Un budget peut être alloué.

#### 9/ Questions posées au préalable

- Madame Barras demande pourquoi le chauffeur de car laisse tourner les moteurs jusqu'à ce qu'il reparte. Monsieur le maire va se renseigner à ce sujet.

- Madame Bouzourène rapporte une question : les enfants peuvent-ils apporter des chaussons et poser leurs chaussures quand il pleut trop, ou neige ? Ce n'est pas impossible mais la demande peut être faite à chaque classe et étudiée au cas par cas, cela dépend de l'encombrement, de l'âge des enfants...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La secrétaire de séance,  
Françoise Pellet

La présidente du conseil,  
Anne-Françoise Caré

FP

AK